

Réunion du 30 novembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Stéphanie KOCHERT

**N° CP/2015/581 - Aide au sport de masse - 3312**  
**Aide aux manifestations sportives, à la licence aux clubs sportifs, aux championnats d'Alsace et aux conventions d'objectifs et de développement sportif et à l'association départementale de la protection civile du Bas-Rhin**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 123 137,23 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 3 333,00 € au titre de l'aide aux manifestations sportives ;
- 46 555,00 € au titre de l'aide à la licence aux clubs sportifs ;
- 3 249,23 € au titre de l'aide aux Championnats d'Alsace ;
- 50 000,00 € au titre des conventions d'objectifs.
- 20 000,00 € au titre de l'aide à l'association départementale de la protection civile du Bas-Rhin.

Elle autorise par ailleurs son président à signer la convention de financement à intervenir entre le Département et la Société Anonyme d'Economie Mixte Sportive et Locale de la SIG (S.A.E.M.S.L.S.I.G.).

Cette convention est établie selon le modèle annexé au règlement financier départemental.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20151130-lmc196557-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 02/12/15